



Document non contractuel établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles techniques et d'orientation, afin de répondre aux contraintes des clients, par les études d'exécutions (contraintes techniques et réglementaires). Les cotations et les surfaces mentionnées dans le présent document sont données à titre indicatif. Les poteaux, retombées, soffites, faux-plafonds, masquettes, canalisations, radiateurs ne figurent pas forcément sur le plan et lorsque ces éléments sont figurés, ils le sont à titre indicatif, le positionnement définitif de ces ouvrages étant susceptible d'évoluer en fonction des différentes études techniques des corps d'états. L'encombrement des gaines et la profondeur des placards sont approximatifs. Les rectangles et cercles en pointillés sont représentés à titres indicatif dans le respect de la norme accessibilité P.M.R. Les équipements peuvent subir des modifications en fonction des contraintes de réalisation. Un dénivelé peut exister entre le niveau fini intérieur du logement et le niveau fini extérieur de la terrasse. Le jardin est une surface technique destinée à la réalisation des plantations et de la rle et donc du jardin est pas forcément représenté. Le jardin pourra comporter des dénivelés ou encore des restanques. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. Les éléments de mobilier ne sont représentés qu'à titre indicatif.

REF PROJET : THAT-230148-PDC-IND 0-LOT B15 - T3
document réalisé par:
THAT architecte 97 rue Sainte 13007 Marseille
antoine.honorat@that-architecte.com tous droits réservés



THAT.
architecte